

## Agrément Technique ATG avec Certification



**ATG 2936**

ÉTANCHÉITÉS DES OUVRAGES  
D'ART ET TOITURES PARKING –  
MEMBRANES BITUMINEUSES

**IKO polybridge**

Valable du 25/01/2017  
au 24/01/2022

Opérateur d'agrément et de certification



**Belgian Construction Certification Association**  
Rue d'Arlon, 53 B-1040 Bruxelles  
[www.bcca.be](http://www.bcca.be) - [info@bcca.be](mailto:info@bcca.be)

### Titulaire d'agrément :

IKO NV  
d'Herbouvillekaai 80  
BE - 2020 Anvers  
Tél. : +32 (0)3 248.30.00  
Fax. : +32 (0) 3 248.37.77  
Site Internet : [be.iko.com](http://be.iko.com)  
Courriel : [info.be@iko.com](mailto:info.be@iko.com)

## 1 Objectif et portée de l'Agrément Technique

Cet Agrément Technique concerne une évaluation favorable indépendante du système (tel que décrit ci-dessus) par un Opérateur d'Agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet Agrément Technique.

L'Agrément Technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du système en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du système et fiabilité de la production.

L'Agrément Technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'Agrément Technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du système soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du système à l'Agrément Technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un Opérateur de Certification indépendant, BCCA.

Le Titulaire d'Agrément [et le Distributeur] est/sont tenu(s) de respecter les résultats d'examen repris dans l'Agrément Technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'Opérateur de Certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le Titulaire d'Agrément [ou le Distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de lui-même.

L'Agrément Technique et la certification de la conformité du système à l'Agrément Technique sont indépendants des travaux effectués individuellement, l'entrepreneur et/ou l'architecte sont exclusivement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'Agrément Technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du Titulaire d'Agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet Agrément Technique, on utilisera toujours le terme « entrepreneur », en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme « exécutant », « installateur » et « applicateur ».

## 2 Objet<sup>1</sup>

Les systèmes d'étanchéité IKO polybridge 4 T/F 11m et IKO polybridge 5 T/F 10m sont utilisés pour l'étanchéité de ponts jusqu'à une pente de 6 %. (Cette limitation de pente s'applique uniquement aux zones de circulation). Le système peut également être utilisé pour des toitures-parking, à condition que la couche de protection soit de classe A.

Ce système d'étanchéité se compose du vernis d'adhérence IKOpro Primaire Bitume et de l'une des membranes IKO polybridge 4 T/F 11m ou IKO polybridge 5 T/F 10m.

<sup>1</sup> Cet agrément a été accordé sur la base du guide d'agrément « Feuilles bitumineuses armées pour l'étanchéité des ponts et autres surfaces en béton circulables par les véhicules (version 2013) ».

Ces membranes sont appliquées par soudage à la flamme comme revêtement monocouche sur un support en béton ou un support en béton réparé à l'aide d'un mortier de ragréage à base de liant hydraulique modifié ou non (PCC ou CC) ou réparé à l'aide d'un mortier de ragréage à base de résines (PC). Les mortiers de ragréage doivent être conformes aux classes R3 ou R4 de la NBN EN 1504-3.

En fonction de la finition de la face supérieure, les membranes sont recouvertes par des couches de protection de classe A et de classe B (voir le Tableau 1) :

L'agrément porte sur les produits, leurs performances, leur durabilité et leur mise en œuvre mais ne concerne pas la qualité de l'exécution.

**Tableau 1 – Domaine d'application des membranes IKO polybridge**

Membrane	Classification (1)	Couches de protection (2) (3)			
		Type	Flandre	Wallonie	Région bruxelloise
IKO polybridge 4 T/F 11m	S <sub>2</sub> (I) L (A, B) P <sub>6,0</sub> M <sub>2</sub> l (6)	Asphalte coulé (classe A)	GAB-D	MA-6,3	MA-6,3
		Béton bitumineux (classe B)	APO-C (4)	AC-10 Base 3	AC-10 Base 3
			APO-D (5)	AC-6,3 Base 3	AC-6,3 Base 3
IKO polybridge 5 T/F 10 m	S <sub>3</sub> (I) L (A, B) P <sub>6,0</sub> M <sub>2</sub> l (6)	Asphalte coulé (classe A)	GAB-D	MA-6,3	MA-6,3
		Béton bitumineux (classe B)	APO-C (4)	AC-10 Base 3	AC-10 Base 3
			APO-D (5)	AC-6,3 Base 3	AC-6,3 Base 3

(1) Les définitions des différentes classes sont décrites à l'annexe A.  
(2) La composition de référence des couches de protection est décrite dans les normes EN 13108-1 et 13108-6  
(3) Tout autre asphalte coulé ou béton bitumineux à squelette sableux dont les caractéristiques sont connues à l'avance et approuvées par le titulaire et qui est coulé dans des conditions d'épaisseur et de température identiques peut également être utilisé si D ≤ 10 mm.  
(4) En remplacement d'AB-3C. AB-3C est cependant toujours valable.  
(5) En remplacement d'AB-3D. AB-3B est cependant toujours valable.

### 3 Matériaux

#### 3.1 Système d'étanchéité

##### 3.1.1 Membranes IKO polybridge

Membranes obtenues par imprégnation d'une armature composite à base de polyester et d'un voile de verre (240 g/m<sup>2</sup> en épaisseur de 4 mm, 280 g/m<sup>2</sup> en épaisseur de 5 mm), enrobées ensuite de bitume plastomère.

Les caractéristiques nominales des membranes sont indiquées au tableau 2. Les caractéristiques nominales des matières premières utilisées pour la composition des membranes IKO polybridge sont reprises au tableau 3.

**Tableau 2 – Caractéristiques des membranes**

Caractéristiques	Membrane IKO polybridge	
	4 T/F 11m	4 T/F 10 m
Épaisseur (mm)	4,0 ± 5 %	5,0 ± 5 %
Masse (kg/m <sup>2</sup> )	4,67 ± 10 %	5,70 ± 10 %
Longueur (m)	≥ 11,00(*)	≥ 10,00(*)
Largeur (m)	≥ 1,000	≥ 1,000
Finition face supérieure	Talc (150 ± 100) g/m <sup>2</sup>	Talc (150 ± 100) g/m <sup>2</sup>
Finition face inférieure	Feuille thermofusible	Feuille thermofusible

(\*) D'autres longueurs sont disponibles sur demande.

**Tableau 3 - Caractéristiques des matériaux de base IKO polybridge**

Armature		
	4 T/F 11m	5 T/F 10 m
Type	Polyester non fissé + voile de verre	
Masse surfacique (g/m <sup>2</sup> )	240	280
Masse d'enrobage		
	4 T/F 11m	5 T/F 10 m
Type	Plastomère	
Température de ramollissement de l'anneau et de la bille (°C)	≥ 135	≥ 135
Souplesse à basse température (°C)	≤ - 16	≤ - 16
Analyse des composants	Connu de l'organisme de certification	
Spectre infrarouge	Connu de l'organisme de certification	

##### 3.1.2 Vernis adhésif IKOpro Primaire Bitume

Vernis bitumineux dilué au solvant organique utilisé pour l'imprégnation à froid de supports et servant de couche d'accrochage.

Le vernis est conditionné dans des bidons de 5, 25, 30 et 200 l.

Les autres caractéristiques du système d'étanchéité sont présentées au tableau 4.

**Tableau 4 - Identification du vernis**

IKOpro Primaire Bitume		
Masse volumique (g/cm <sup>3</sup> )	EN ISO 2811	0,89 ± 5 %
Extrait sec (%)	EN ISO 3251	52 ± 3
Viscosité à 25° C (mPa.s)	EN ISO 3219	40 ± 8
Temps de séchage (min)	EN ISO 1517	60 ± 6
Spectre infrarouge	NBN EN 1767	Correspondance des bandes d'absorption

## 4 Fabrication et commercialisation

Les membranes IKO polybridge et le vernis IKOpro Primaire Bitume sont fabriqués par la firme IKO NV, d'Herbouvillekaai 80 – 2020 ANVERS. Tous les rouleaux sont identifiés sur l'emballage au moyen d'un code de production.

La pose de la membrane et de sa couche de protection est réalisée par des applicateurs agréés par la firme IKO NV.

## 5 Mise en œuvre

### 5.1 Stockage des matériaux

- Les rouleaux doivent être stockés et transportés en position verticale.
- Le sol de l'entrepôt doit être sec, régulier et exempt d'objets pointus.
- Le vernis d'adhérence est stocké dans un local parfaitement aéré.

### 5.2 Préparation du support

Pour l'application du système d'étanchéité adhérent, le support est décapé de manière à lui conférer les propriétés suivantes.

#### 5.2.1 Propreté et humidité

Le support doit répondre aux spécifications définies aux paragraphes 4.4.1.3.1 et 4.4.1.3.2 du Code de bonne pratique du CRR (A83/12), aux points K.9.1.2.2.2 et K.9.1.2.2.4 du CCT Qualiroutes et au chapitre H9 - 8.1.4.1 du cahier des charges standard SB 250.

#### 5.2.2 Planéité

Le support doit présenter une planéité telle que définie au paragraphe 4.4.1.3.2 du Code de bonne pratique du CRR (A83/12), au point K.9.1.2.2.2 du CCT Qualiroutes et au chapitre H9 – 8.3.2.1.B du cahier des charges standard SB 250. Si la planéité ne répond pas à ces conditions, il y a lieu de la retravailler conformément au paragraphe 3.4.2 du Code de bonne pratique du CRR (A83/12), au point N.1.3 du CCT Qualiroutes et au chapitre H9 – 8.1.3.1 du cahier des charges standard SB 250.

#### 5.2.3 Texture

Le support doit présenter une texture telle que définie au paragraphe 4.4.1.3.4 du Code de bonne pratique du CRR (A83/12), au point K.9.1.2.2.2 du CCT Qualiroutes et au chapitre H9 – 8.1.3.1.B du cahier des charges standard SB 250. La hauteur des aspérités et des différences de niveau ne peut pas dépasser 2 mm (IKO polybridge 4 T/F 11m) ou 3 mm (IKO polybridge 5 T/F 10m). Les aspérités et les différences de niveau doivent être inférieures à 3 mm. La texture de la surface MTD est  $\leq 0,5$  mm (IKO polybridge 4 T/F 11m) ou  $\leq 0,75$  mm (IKO polybridge 5 T/F 10m).

Si la texture ne répond pas à ces conditions, il y a lieu de la retravailler conformément au paragraphe 3.4.3 du Code de bonne pratique du CRR (A83/12), au point N.1.3 du CCT Qualiroutes et au chapitre H9 – 8.1.3.1 du cahier des charges standard SB 250.

#### 5.2.4 Adhérence

L'adhérence du support doit s'établir à 1,5 N/mm<sup>2</sup> minimum (NBN EN 1542). Une adhérence comprise entre 1,0 MPa et 1,5 MPa est acceptable si la rupture se situe dans la masse du support.

Si cette adhérence n'est pas atteinte, il y a lieu d'éliminer les couches altérées au nettoyeur haute pression.

#### 5.2.5 Fissures

La largeur maximum des fissures s'établit à 0,3 mm. Si cette valeur est dépassée, il convient de traiter la fissure.

### 5.2.6 Utilisation d'un bouche-pores

Afin de réduire le risque de cloquage, il peut être requis d'imprégner le support au moyen d'un bouche-pores (généralement des résines). Ce bouche-pores constitue, avec le béton ou le mortier, un réseau rigide continu empêchant l'air confiné sous le bouche-pores de se disperser vers le haut.

## 5.3 Exécution du système d'étanchéité

### 5.3.1 Application du vernis d'adhérence

Le vernis d'adhérence est appliqué à la brosse ou au pistolet sur un support sec et propre, traité au préalable conformément au § 5.2.

La quantité appliquée varie entre 50 et 200 g/m<sup>2</sup>, selon la porosité du support.

L'application sera interrompue :

- en cas de température ambiante inférieure à -5 °C. Cependant, si le travail devait être réalisé par une température inférieure à -5 °C, il y a lieu de prendre des mesures particulières, à déterminer au cas par cas avec le fabricant et le maître d'ouvrage.
- lorsque des conditions hygrothermiques risquent d'entraîner de la condensation.

Le délai minimum avant la pose de la membrane s'élève à 3 heures. Le vernis doit par ailleurs être sec au toucher.

### 5.3.2 Pose de la membrane d'étanchéité

Généralités :

- Les membranes d'étanchéité sont collées en adhérence totale et sans tension.
- En cas de pluie, de neige et de brouillard épais et lorsque la température est inférieure à -5 °C, il y a lieu d'arrêter la pose.
- Quand la température de l'air est inférieure à -5 °C, la pose éventuelle ne peut intervenir qu'avec l'accord du fabricant et du maître d'ouvrage et moyennant des mesures de précaution particulières.

Pose :

- Les rouleaux sont déroulés et alignés conformément aux paragraphes 4.4.1 et 4.4.2 du Code de bonne pratique du CRR (A83/12).
- Les membranes sont fixées au chalumeau conformément au § 4.4.2.2. du Code de bonne pratique du CRR (A83/12).
- Lorsque des zones non adhérentes sont décelées, il convient de les ouvrir et de les fixer à nouveau au chalumeau. Dans ce cas, il y a lieu d'appliquer une nouvelle membrane sur la zone découpée.

### 5.3.3 Réalisation des assemblages de joints

Le recouvrement des lés s'établit à 100 mm minimum dans le sens longitudinal et à 100 mm minimum dans le sens transversal.

La jonction se fait toujours par soudage à la flamme sur toute la largeur du recouvrement, lequel est ensuite soigneusement comprimé conformément au § 4.4.2.2.4 du Code de bonne pratique du CRR (A83/12) (membranes soudées à la flamme).

Il y a lieu d'éviter toute remontée du liant. L'écoulement du liant ne peut pas dépasser 10 mm. Si, lors de la pose d'une couche de protection dans de l'asphalte coulé, le liant risque de remonter, il est nécessaire d'appliquer sur le recouvrement une bande adhésive d'environ 100 mm de largeur.

### 5.3.4 Détails de l'étanchéité

Les relevés, les raccords aux avaloirs, les joints de dilatation etc. seront réalisés dans les règles de l'art et conformément aux recommandations reprises dans la partie B du Code de bonne pratique du CRR (A83/12), au point K.9.1.2.2.5 du CCT Qualiroutes et au chapitre H9 – 8.1.2 du cahier des charges standard SB 250.

### 5.4 Exécution de la couche de protection

Les couches de protection AB-3D/AC-6,3 base 3 ou GAB-D/MA-6,3 présentent une épaisseur de 30 mm ± 5 mm. La couche de protection AB-3C présente une épaisseur de 40 mm ± 5 mm.

Elles sont posées en adhérence totale, conformément au chapitre 5 du Code de bonne pratique du CRR (A83/12).

La température de pose de l'asphalte coulé est déterminée sur la base du tableau 5.2 du § 5.4.1.1 du Code de bonne pratique du CRR (A83/12).

## 6 Performances

Le tableau 5 ci-après présente les résultats des essais réalisés dans un laboratoire externe dans le cadre de l'agrément ainsi que les références des procédures d'essai.

Le tableau reprend en outre les critères d'acceptation fixés par l'UBAfc et/ou les valeurs nominales données par le fabricant.

Le respect de ces critères est vérifié lors des différents contrôles réalisés dans le cadre de l'agrément.

Les résultats des essais réalisés en laboratoire ne découlent pas d'interprétations statistiques et ne correspondent pas à des valeurs garanties.

Seuls les critères du fabricant et/ou de l'agrément sont garantis.

Il convient de formuler les remarques suivantes :

- La pratique a démontré que si l'adhérence de la membrane bitumineuse au béton répond aux critères, c'est également le cas de mortiers de ragréage de types CC, PCC ou PC conformes aux classes R3 et R4 de la NBN EN 1504-3.

Cependant, la compatibilité thermique répond aux critères.

Tableau 5 - Valeurs nominales, critères d'acceptation et résultats des essais en laboratoire

Caractéristiques	Méthode d'essai	Critères UBAfc Guide d'ATG G0001 (1)	Critères fabricant (1)	Essais d'évaluation (3)
<b>Membrane IKO polybridge</b>				
Défaut d'aspect	NBN EN 1850-1	aucun	aucun	X
Tolérance de rectitude [mm/10 m]	NBN EN 1848-1	MLV ≤ 20	≤ 20	X
Épaisseur 4 mm 5 mm	NBN EN 1849-1	MDV ± 5 %	4,0 5,0	X X
Épaisseur du liant de surface sous l'armature (mm) 4 mm 5 mm	G0001 § 6.5	MLV ≥ 2,0 MLV ≥ 3,0	≥ 2,0 ≥ 3,0	X X
Absorption d'eau (%)	NBN EN 14223	MLV ≤ 1	≤ 1,0	X
Résistance à la traction (N/50 mm) 4 mm L,D 5 mm L 5 mm D	NBN EN 12311-1	MDV ± 20 %	800 1000 900	X X X
Allongement à la rupture (%) 4 mm L,D 5 mm L,D			MDV ± 15%abs	55 35
Souplesse à basse température (°C)	NBN EN 1109	MLV ≤ - 6	≤ - 15	X
Résistance au fluage par température élevée (°C)	NBN EN 1110	MLV ≥ 120	≥ 130	X
Stabilité dimensionnelle à 80 °C (%) L,D	NBN EN 1107-1	MLV ≥ - 0,5	≥ - 0,2	X
Stabilité dimensionnelle à 160 °C (%)	NBN EN 14695 – Annexe B	-	≥ - 0,2	X
Étanchéité à l'eau (sans traitement préalable)	NBN EN 14694	Étanche à l'eau	Étanche à l'eau	X
Réaction au vieillissement thermique (12 semaines à 70 °C)	NBN EN 1296			
Souplesse à basse température (°C)	NBN EN 1109	MLV ≤ 0	≤ 0	X
Résistance à la chaleur (°C)	NBN EN 1110	MLV ≥ 110	≥ 110	X
<b>Support classe I - étanchéité</b>				
Adhérence en traction perpendiculaire (N/mm²) (2) (23 °C)	NBN EN 13596	MLV ≥ 0,4 (0,3)	≥ 0,4 (0,3)	X
Résistance aux manœuvres de véhicules (40 °C)	G0001 § 6.17	pas de défaillance de l'étanchéité		X
<b>Étanchéité - protection</b>				
Résistance au compactage (classe B)	NBN EN 14692	Étanche à l'eau	Étanche à l'eau	X
Comportement en cas d'application de la protection de classe A	NBN EN 14693	Inclusions < 6 surface de taches noires < 50 % diminution de l'épaisseur < 1 mm		X

MLV : Valeur limite du fabricant  
MDV : Valeur déclarée du fabricant  
Les pourcentages sont exprimés en valeurs relatives de la valeur nominale.  
Chiffres entre crochets : valeur individuelle minimum autorisée  
X = testé ou évalué et conforme au critère

Caractéristiques	Méthode d'essai	Critères UBAtc Guide d'ATG G0001 (1)	Critères fabricant (1)	Essais d'évaluation (3)
<b>Support de type I – étanchéité – protection de type A</b>				
Adhérence (N/mm <sup>2</sup> ) (2)	NBN EN 13596	MLV > 0,4 (0,3)	> 0,4 (0,3)	X
Résistance au cisaillement (N/mm <sup>2</sup> )	NBN EN 13653	MLV ≥ 0,10	≥ 0,10	X
Compatibilité vieillissement thermique (%)	NBN EN 14691	MLV > 100	> 100	X
Aptitude au pontage des fissures (- 10 °C)	NBN EN 14224	Étanche à l'eau	Étanche à l'eau	X
<b>Support de type I – étanchéité – protection de type B</b>				
Adhérence (N/mm <sup>2</sup> ) (2)	NBN EN 13596	MLV > 0,4 (0,3)	> 0,4 (0,3)	X
Résistance au cisaillement (N/mm <sup>2</sup> )	NBN EN 13653	MLV > 0,10	> 0,10	X
Compatibilité avec le vieillissement thermique	NBN EN 14691	MLV > 100	> 100	X
MLV : Valeur limite du fabricant MDV : Valeur déclarée du fabricant Les pourcentages sont exprimés en valeurs relatives de la valeur nominale. Chiffres entre crochets : valeur individuelle minimum autorisée X = testé ou évalué et conforme au critère				

## 7 Conditionnements

Membrane : en rouleaux de 11,0 m (IKO polybridge 4 T/F 11m) et 10,0 m (IKO polybridge 5 T/F 10m). D'autres longueurs sont disponibles sur demande.

Les membranes sont identifiées au moyen d'un nom et d'un code produit, avec mention du type de finition.

Vernis d'adhérence : en bidons de 5, 10, 25, 30 et 200 l.

## 8 Conditions

- A.** Le présent Agrément Technique se rapporte exclusivement au système mentionné dans l'en-tête de cet Agrément Technique.
- B.** Seuls le Titulaire d'Agrément et, le cas échéant, le Distributeur, peuvent revendiquer l'application de l'Agrément Technique.
- C.** Le Titulaire d'Agrément et, le cas échéant, le Distributeur ne peuvent pas utiliser le nom et le logo de l'UBAtc, la marque ATG, l'Agrément Technique ou le numéro d'agrément pour des évaluations de produit non conformes à l'Agrément Technique ou pour un produit, kit ou système et concernant ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'Agrément Technique.
- D.** Les informations qui sont mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le Titulaire d'Agrément, le Distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du système, traité dans l'Agrément Technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'Agrément Technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'Agrément Technique.
- E.** Le Titulaire d'Agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'Opérateur d'Agrément et à l'Opérateur de Certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'Agrément Technique.
- F.** L'Agrément Technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du système. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la

sélection du système, tel que décrit dans l'Agrément Technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.

- G.** Les droits de propriété intellectuelle concernant l'Agrément Technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.
- H.** Les références à l'Agrément Technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG 2936) et du délai de validité.
- I.** L'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du Titulaire d'Agrément ou du Distributeur, des dispositions de l'article 8.



L'UBAtc asbl est un Organisme d'Agrément membre de l'Union européenne pour l'Agrément Technique dans la construction (UEAtc, voir [www.ueatc.eu](http://www.ueatc.eu)) notifié par le SPF Économie dans le cadre du règlement (UE) n° 305/2011 et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément Technique (EOTA, voir [www.eota.eu](http://www.eota.eu)). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC ([www.belac.be](http://www.belac.be)).



Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément BCCA, et sur la base de l'avis favorable du Groupe spécialisé « ÉTANCHÉITÉ DES OUVRAGES D'ART », accordé le 24 septembre 2012.

Par ailleurs, l'Opérateur de Certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le Titulaire d'Agrément.

Date de cette édition : 25 janvier 2017.

Cet ATG remplace l'ATG 2936, valable du 21/09/2015 au 20/09/2020. Les modifications par rapport aux versions précédentes sont reprises ci-après :

Adaptations par rapport à la version valable du 21/09/2015 au 20/09/2020	
Généralités	Modification du nom ATAB NV en IKO NV
Généralités	Modification de la dénomination de produit polybridge en IKO polybridge
Généralités	Modification d'IKOpro Primaire Bitumen en IKOpro Primaire Bitume
Page 1, note de bas de page 1	Modification du guide G0003 (2011) en guide G0003 (2014)
Tableau 1	Modification des dénominations des couches de protection AB-3C en APO-C et AB-3D en APO-D, plus ajout des remarques 4 et 5
Tableau 1	Ajout de la mention de la Classe A pour l'asphalte coulé et de la Classe B pour le béton bitumineux.

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément

Peter Wouters, directeur

Pour l'Opérateur d'Agrément et de Certification

Benny De Blaere, directeur général

Cet Agrément Technique reste valable, à condition que le système, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet Agrément Technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'Opérateur de Certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'Agrément Technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les Agréments Techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc ([www.ubatc.be](http://www.ubatc.be)).

La version la plus récente de l'Agrément Technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.



# Annexe A

## Classification des systèmes d'étanchéité des ponts et autres surfaces en béton circulables par les véhicules.

Une classification des systèmes d'étanchéité, composée d'une série de 5 lettres SLPMI, a été établie en fonction de la nature des supports et des couches de protection et selon les résultats obtenus lors de certains essais.

La classification **SLPMI** (**S** pour support – Substrate, **L** pour couche de protection – Protective Layer, **P** pour résistance au poinçonnement – Puncture resistance, **M** pour piégeage de l'humidité – Moisture trapping, **I** pour pente – Inclination) est une classification des systèmes d'étanchéité.

Le symbole **S** :

- est affecté d'un symbole numérique (en indice) représentant l'épaisseur nominale en mm du liant de surface sous l'armature d, soit 2, 3 ou 4.

Les exigences de quelques caractéristiques dépendent de d, conformément au tableau ci-dessous.

Épaisseur du liant sous l'armature [mm]	≥ 2,0	≥ 3,0	≥ 4,0
Aspérités et différences de niveau [mm]	≤ 2,0	≤ 3,0	≤ 4,0
Texture de la surface MTD [mm] <sup>1)</sup>	≤ 0,50	≤ 0,75	≤ 1,00

<sup>1)</sup> mesuré conformément à la NBN EN 13036-1

- est suivi d'un ou plusieurs chiffres romains entre parenthèses, désignant les supports avec lesquels l'étanchéité est compatible :

I : béton

II : matériau d'isolation thermique de classe D

III : autres à définir

Le symbole **L** est suivi d'une ou plusieurs lettres, désignant la nature des couches de protection avec lesquels l'étanchéité est compatible.

A : asphalte coulé

B : béton bitumineux

C, D, E : autres à définir

∅ : sans couche de protection.

Le symbole **P** est affecté de deux symboles numériques en indice :

1<sup>er</sup> symbole :

- 5 : l'étanchéité n'est pas accessible aux véhicules de chantier de plus de 3,5 t ;
- 6 : l'étanchéité est accessible aux véhicules de chantier de plus de 3,5 t ;

2<sup>e</sup> symbole :

- 7 : l'étanchéité résiste au poinçonnement direct d'un lestage (ponts ferroviaires)
- 8 : l'étanchéité résiste au poinçonnement direct d'un lestage (ponts ferroviaires) à condition que le système d'étanchéité soit protégé contre le lestage par une couche de protection.
- 0 : l'étanchéité ne résiste pas à un poinçonnement direct d'un lestage (ponts ferroviaires)

NOTE : Par « véhicules de chantier », on entend uniquement les véhicules nécessaires à la pose de la couche de protection.

Le symbole **M** est affecté du symbole numérique :

1 : l'étanchéité est susceptible de piéger de l'humidité (ne répond pas aux critères de l'essai de bullage de l'asphalte coulé)

2 : l'étanchéité ne piège pas l'humidité.

Le symbole **I** est suivi d'un chiffre entre parenthèses indiquant la pente maximale admissible (comprise entre 6 % et 15 %).

### REMARQUE

Cette classification peut être complétée en cas de propriétés particulières du système d'étanchéité. À titre d'exemple, citons :

- la compatibilité avec des supports humides
- ....

### EXEMPLE

**S<sub>2</sub>(I)L(A)P<sub>6,8</sub>M<sub>2</sub>(6)**

signifie que le système d'étanchéité :

- peut être appliqué sur des supports de classe I dont les aspérités, les différences de niveau et la structure de la surface MTD répondent aux tolérances applicables aux membranes comportant 2 mm de liant sous l'armature
- est protégé par la couche de protection de classe A
- est accessible aux véhicules de chantier de plus de 3,5 T et résiste à l'action directe d'un lestage pour autant qu'il comporte une couche de protection
- ne retient pas l'humidité
- peut être appliqué sur des supports présentant une pente maximum de 6 %.